



**SYNTEF-CFDT**  
Syndicat National Travail Emploi Formation



**Le BLOG [www.syntef-cfdt.com](http://www.syntef-cfdt.com) est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.**

**N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : [syndicat.cfdt@travail.gouv.fr](mailto:syndicat.cfdt@travail.gouv.fr)**

## **Déclaration préalable au Comité Technique Ministériel du 12 mars 2019**

Dans le climat délétère et anxiogène qui règne dans nos services, fait d'annonces et de contre annonces, l'Administration nous réunit aujourd'hui en Comité Technique Ministériel, avec un ordre du jour « pantagruélique ».

Cependant nous déplorons que l'Administration n'ait pas pensée d'elle-même inscrire à cet ordre du jour la réorganisation territoriale de l'Etat. Nous rappelons qu'il a fallu que ce soit les syndicats qui demandent à l'Administration un point sur cette actualité brûlante.

### I L'OTE :

Le SYNTEF-CFDT, rappelle à chaque CTM, que l'objectif de réorganiser à nouveau les services territoriaux de l'Etat, tout en cherchant à rationaliser la dépense publique, est un objectif clairement fixé par le Gouvernement.

Les informations partielles, délivrées au compte-goutte, et parfois de manières contradictoires aux représentants du personnel, notamment en Comité Technique Ministériel par la Secrétaire Générale des Ministères Sociaux, nous laissent clairement penser, contrairement à ce qui nous est présentée comme une hypothèse, que c'est un projet d'ors et déjà acté par Matignon.

Le SYNTEF-CFDT s'oppose à toute « DDisation » des DIRECCTES qui remettrait en cause le fondement historique de notre Ministère.

Pour le SYNTEF-CFDT, il est inenvisageable de laisser une Inspection du Travail esseulée, qui ne peut pas dépendre du Préfet, en la privant d'informations importantes émanant des services de l'Emploi.

Pourtant nous constatons avec stupeur, qu'à l'ordre du jour, l'Administration nous présente pour information la réorganisation de la DIECCTE de Guyane, qui se solde par la disparition de cette direction.

Le SYNTEF-CFDT n'ose croire que la circulaire 6059-SG du 28 janvier 2019 relative à la nouvelle organisation des services de l'Etat en Guyane, ne préfigure la généralisation de cette organisation des services de l'Etat en DDI, rejetées par les agents de notre Ministère, et qui les empêcheraient d'exercer leurs missions auxquelles ils sont profondément attachés tout en détériorant la qualité du service public rendu à l'utilisateur.

Dans les DDI, les agents ont beaucoup de mal à exercer leurs missions de manière sereine et efficace, compte tenu de l'accumulation de missions très diverses, de priorités contradictoires et d'une chaîne hiérarchique complexe : de récents rapports des Inspections Générales et les échanges dans les instances nationales de concertation des DDI en témoignent. Face à la sécurité et à l'ordre public, priorités du corps préfectoral, le SYNTEF-CFDT craint que l'emploi ne soit relégué au second plan.

Le SYNTEF-CFDT vous demande de privilégier cette qualité du service public et cette cohérence en abandonnant les projets en cours de « DDisation » des services dans l'intérêt des usagers et des agents.

## II Les effectifs :

Nos services connaissent une diminution drastique des effectifs depuis tant d'années que l'exercice même de nos missions est compromis.

Les situations d'intérim aussi bien en section qu'au niveau de l'encadrement intermédiaire, le ratio d'un agent pour 10 000 salariés qui constituent un pied de nez au Plan de Modernisation de l'Inspection du travail, et au Ministère Fort, mettent à mal les conditions d'exercice de nos collègues, qui se mettent en grève dans les Régions les plus touchées par les suppressions.

Dans ce contexte, l'urgence devient la règle, tout en devant respecter les 4 grandes priorités nationales exigées par la Ministre du travail, mais aussi les 9 priorités régionales du plan d'action régionale, avec le nombre minimum de 130 interventions par agents et par an.

C'est dans ce contexte qu'à l'ordre du jour est inscrit pour avis, le projet d'arrêté portant création et répartition de l'Inspection du travail.

Nous nous étonnons que l'Administration ne nous ait pas fourni l'état antérieur du nombre de section, même si nous en connaissons la teneur, et que nos collègues en connaissent la dure réalité au quotidien.

Dans ce contexte le plan d'action 2019 découlant du baromètre social 2018, initialement inscrit à l'ordre du jour est reporté aux « calendes grecques ».

## III Les entretiens professionnels :

Pourtant les agents seront évalués sur ces objectifs, en effet, l'Administration a inscrit à l'ordre du jour pour avis, l'instruction relative à l'évaluation des agents du Système d'Inspection du travail.

Mais comment évaluer les agents, dont vous ne pouvez exiger les CREMA, mais qui en même temps doivent faire remonter par tous moyens, leurs états de service annuels.

Comment privilégier la qualité par rapport aux exigences quantitatives posées par l'Administration.

Si le SYNTEF-CFDT ne s'oppose pas par principe à l'exercice de l'entretien professionnel, nous sommes très attentifs à ce que cela ne soit pas juste un exercice de forme, mais que ce moment soit l'occasion d'échanger avec l'agent sur ses conditions de travail, ses besoins et attentes mais aussi sur l'évolution de son parcours professionnel.



[WWW.SYNTEF-CFDT.COM](http://WWW.SYNTEF-CFDT.COM)

Vos représentants au Comité Technique Ministériel de ce jour :

Anne COCHOU (UD 29)

Jérôme SCHIAVONE (U 81)

---

**SYNTEF-CFDT – 14, AVENUE DUQUESNE – 75350 PARIS SP 07**

Tel : 01 44 38 29 20 Le Blog : [www.syntef-cfdt.com](http://www.syntef-cfdt.com) E-mail : [syndicat.cfdt@cfdt.travail.gouv.fr](mailto:syndicat.cfdt@cfdt.travail.gouv.fr)

2/2